



- *Contrat d'Exposant pour les Artistes et Marchands* -

· **Emplacement**

Le Festival RubikCon aura lieu au Cégep de Drummondville dont les coordonnées sont les suivantes :

Le samedi et dimanche 2 et 3 mars 2019
Au Cégep de Drummondville
960 Rue Saint-Georges, Drummondville, QC J2C 6A2

La salle des exposants sera située dans le gymnase local #1901 de l'établissement.

· **Tarifs**

Les espaces sont disponibles au coût de :

- 75 \$ par table pour les artisans ; 1 table de 8 pied de large par 2.5 pied de profond
- 105 \$ par table en coin ; 2 tables de 8 pied large x 2.5 pied profond
- 110 \$ par espace pour les marchands ; 1 table de 8 pied large x 2.5 pied profond, un espace de 10 pied par 10 pied.

Chaque espace comprend : deux laissez-passer et deux chaises. Vous devez respecter l'espace qui vous est alloué. Si un changement sur place s'avère nécessaire, il doit être discuté et approuvé par la chef responsable de la salle marchande. L'installation maximale de hauteur se limite à la solidité. Il n'y a pas de restriction de hauteur de votre installation tant que celle-ci est sécuritaire et stable. Les responsables de la salle marchande vérifieront chaque installation.

· **Heures d'ouvertures de la salle**

Les heures d'ouverture de la salle des exposants sont les suivantes :

- Samedi 2 mars 2019, de 10 h à 18h30 ;
- Dimanche 3 mars 2019, de 10 h à 17 h.

L'exposant peut installer son espace selon l'horaire qui suit :

- Vendredi 1 mars 2019, de 18 h à 20 h
- Samedi 2 mars 2019, de 8h30 à 10 h
- Dimanche 3 mars 2019, de 8h30 à 10 h



- *Contrat d'Exposant pour les Artistes et Marchands* -

L'exposant doit démonter son espace entre 17 h et 20 h le dimanche 3 mars 2019 (sous réserve de changements, l'organisateur communiquera avec l'exposant par écrit s'il y a lieu). Veuillez noter que la salle des exposants ne sera pas ouverte au public le vendredi. L'organisateur se réserve le droit de modifier cet horaire en fonction de ses besoins et avisera l'exposant de toute modification.

Laissez-passer

L'espace Artiste comprend 2 laissez-passer.

Les laissez-passer sont disponibles sur demande au prix de 20\$ chacun. L'espace Marchand comprend 3 laissez-passer. Pour un nombre supérieur à 4 (marchands et artistes), veuillez communiquer avec la responsable au expo.rubikcon@gmail.com. L'exposant ainsi que toute personne travaillant à sa table doivent porter leur laissez-passer « exposant » en tout temps. Il est défendu de vendre, prêter ou transférer un laissez-passer. Le non-respect de cette directive pourrait entraîner la confiscation des laissez-passer et l'annulation du contrat.

· **Paiement de l'espace**

Pour garantir la réservation, l'organisateur doit recevoir le présent contrat signé et le dépôt de la somme due. L'exposant doit verser le solde avant la date d'échéance inscrite sur la facture qui lui sera transmise, faute de quoi il devra renoncer à l'espace choisi.

En cas d'annulation par l'exposant après le 10 février 2019, aucun remboursement ne sera accordé. Si l'espace loué est inoccupé ou s'il n'est pas aménagé à l'ouverture du festival, l'exposant accepte que l'organisateur l'utilise ou le redistribue à sa discrétion sans obligation ni remboursement.

Si, pour toute raison qui est hors du contrôle de l'organisateur, le festival devait être annulé, l'organisateur ne sera pas tenu responsable des pertes engagées par l'exposant et n'aura nulle autre responsabilité envers l'exposant que le remboursement des frais liés à la location de l'espace exposant.

· **Marchandise**

Le marchand ne peut vendre que les produits commerciaux, neufs ou usagés. La nourriture est permise, mais elle doit être emballée et scellée. L'artiste doit posséder l'entière responsabilité des droits pour toute œuvre vendue à sa table, les collaborations doivent



- *Contrat d'Exposant pour les Artistes et Marchands* -

être approuvées par la responsable de la salle d'exposant (communiquer avec elle au : expo.rubikcon@gmail.com). Toute marchandise vendue doit être entièrement créée par l'artiste qui la vend ou par un vendeur qui représente l'artiste. La vente d'images officielles, reproduites ou copiées — en tout ou en partie — est interdite, peu importe le format. L'artiste ne peut vendre que des œuvres d'art et des produits d'artisanat qu'il a confectionnés. Les produits commerciaux, neufs ou usagés, sont interdits pour les artistes. Si le participant fait partie d'un groupe, cercle ou studio (ci-après « groupe ») et vend des œuvres de membres qui ne sont pas présents, il doit en informer la responsable de la salle d'exposant (communiquer avec elle au : expo.rubikcon@gmail.com). Un document de consentement signé par les autres membres est obligatoire. Si l'artiste ne possède pas un tel document, il ne pourra vendre que ses œuvres et non celles des membres de son groupe.

Vous devez faire préalablement approuver les oeuvres comprenant de la nudité ou du contenu sexuel auprès de la responsable. Les œuvres comprenant de la nudité ou du contenu sexuel ne peuvent être exposées à moins d'être recouvertes de manière à ce que les éléments explicites ne puissent être vus par les mineurs. Vendre ou exposer des items à caractère sexuel à un mineur constitue un acte criminel. L'exposant doit s'assurer que son client a plus de 18 ans en exigeant une preuve d'identité avec photo. L'acceptabilité d'une œuvre ou d'un produit est à la discrétion des responsables de la salle des exposants. Tout contrevenant sera expulsé de la salle des exposants sans remboursement.

NOTE : L'organisateur se réserve le droit d'inspecter les espaces durant l'installation et durant le festival. L'organisateur peut à tout moment expulser un exposant du festival, sans avertissement s'il contrevient aux règles de la salle des exposants, et ce, sans être responsable des frais de location, perte de revenus, ou tout autre dommage.

CE CONTRAT CONSTITUE LE SEUL AVERTISSEMENT.

· **Responsabilité**

L'exposant comprend que l'organisateur et le Cégep de Drummondville n'offrent aucune assurance englobant les exposants et leurs biens, et qu'il est la responsabilité de l'exposant d'obtenir ces assurances s'il y a lieu. L'exposant doit souscrire les assurances nécessaires contre la perte ou les dommages aux biens, les blessures et les décès, ainsi que contre toutes les responsabilités qui en découlent. L'organisateur garantit la fermeture à clé des portes de la salle des exposants en dehors des heures de montage et d'ouverture stipuler au début de ce contrat.



- *Contrat d'Exposant pour les Artistes et Marchands* -

L'exposant peut laisser son équipement et sa marchandise dans la salle; cependant, le festival ne sera pas tenu responsable des pertes ou vols d'objets personnels ou marchandise durant les heures d'installation, d'ouverture, de fermeture ou de démontage. Tout bien de l'exposant est au soin de ce dernier et il doit en assurer la garde et le contrôle pendant le transport vers les lieux d'exposition ou hors de ceux-ci.

L'organisateur ne sera pas tenu responsable des blessures ou d'autres actes occasionnés par l'exposant ou des personnes présentes à sa table. L'exposant est entièrement responsable de ses gestes, qu'il agisse dans le cadre de ses fonctions ou non.

L'exposant convient de relever l'organisateur de toute l'obligation à l'égard de dommages, de réclamations, de frais de jugements et de frais judiciaires résultant de la perte ou de dommages aux biens ainsi que des blessures ou du décès de personnes, relativement à l'utilisation de l'espace loué.

La responsabilité de l'organisateur se limite à la location de la table et aux frais qui y sont reliés.

· **Affichage**

Conformément aux lois du Québec, le français est la langue prioritaire dans l'affichage.

Pour plus de détails, veuillez consulter la loi 101 du Québec. Notez que les mesures appropriées seront appliquées.

· **Communication**

Pour plus d'information, question ou commentaire, vous pouvez communiquer avec la responsable de la salle marchande à l'adresse suivante : expo.rubikcon@gmail.com.

Modalités de l'entente

L'entente entrera en vigueur dès que les modalités auront été acceptées par les deux parties. La responsable de la salle marchande entrera en contact avec le soussigné par message électronique pour confirmer l'entente. Le RubikCon se réserve le droit de modifier les modalités relatives aux espaces des exposants, aux tarifs, aux règles ou à tout autre élément, et ce, sans préavis. L'organisateur n'acceptera pas d'argent comptant envoyé par



- *Contrat d'Exposant pour les Artistes et Marchands* -

la poste. Dans l'éventualité où l'événement n'aurait pas lieu, l'organisateur remboursera à l'exposant tous les versements, sans pénalité.

Le solde doit être payé avant la date d'échéance inscrite sur la facture qui lui sera transmise. L'attribution des tables se fera en fonction de l'ordre chronologique de la réception des demandes. Les places sont limitées. L'exposant comprend qu'il pourrait être nécessaire de modifier la disposition de la salle ou de déplacer cette dernière; l'organisateur se réserve le droit de modifier, voire d'échanger, les places assignées aux exposants.

Veillez remplir toutes les sections des pages suivantes.

Section à remplir par le marchand ou l'artiste

Nom de l'entreprise : _____

Nom de la personne-ressource : _____

Marchand ou Artiste : _____

Description sommaire de la marchandise que vous désirez apporter : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel: _____

Moyen de communication privilégié : _____

Vérification de l'artiste ou du marchand

Site Internet : _____

Réseaux sociaux : _____

Boutique en ligne : _____

En cas de manque d'information, nous vous contacterons. Il serait possible de vous demander des photos de produits ainsi que des explications de fabrications.



- **Contrat d'Exposant pour les Artistes et Marchands** -

Le paiement de la table est disponible par facture PayPal ou par chèque.

VEUILLEZ CONFIRMER LE MODE DE PAIEMENT

Chèque : Les chèques doivent être formulés au nom du « RubikCon ».
Les chèques doivent être envoyés à l'adresse suivante :

RubikCon
180 rue Brock
Drummondville (Québec) J2C1M3

Facture Paypal : votre courriel _____

Article	Quantité	Prix	Total
Table d'artiste		75 \$	
Table d'artiste en coin		105 \$	
Table de marchand		110 \$	
Laissez-passer supplémentaire		20 \$	

Je désire partager mon espace avec : Prénom _____
Nom : _____
Nom d'Artiste ou de Marchand : _____

Facturation Individuelle envoyer au courriel : _____
 Facturation à l'un des deux artistes au courriel : _____

Nous certifions avoir lu et compris toutes les clauses du présent contrat.

Signatures

Signataire autorisé : _____
(Caractère d'imprimerie) Nom, titre

Signature : _____

Date : _____

Retourner le document numériquement à : expo.rubikcon@gmail.com
ou par la poste à l'adresse : RubikCon, 180 rue Brock, Drummondville (Québec) J2C1M3
Pour toute information supplémentaire, communiquez avec expo.rubikcon@gmail.com